

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE

CHEMINOT †

MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 27 OCTOBRE 2022 à 20 heures 15**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : ALEXANDRE Philippe, HENOT François, GRANDJEAN Aurélie, VINCENT Maria, LORRAIN Christine, SCHMISSER Mickaël, TONDON Jean-Pierre, ROBIN Richard, BARTHEL Gérald, BELIN David, KALIS Lionel, MAILLARD Jean-Noël et MATHIEU Isabelle

Absents Excusés : JOLY Anne-Lise (pouvoir donné à GRANDJEAN Aurélie)

Date de convocation : 20/10/2022

SCHMISSER Mickaël est nommé secrétaire de séance.

Le point mis à l'ordre du jour concernant la nouvelle tarification de l'Espace Caminétois est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération n°13 – Ajustement de crédits budgétaires :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des opérations de fin d'année concernant le budget communal, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 022 – dépenses imprévues (fonctionnement)	-3 300.00€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+3 000.00€
Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+300.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	-3 000.00€
Chapitre 020 – dépenses imprévues investissement	+3 000.00
Article 2312- op.48 Agencements terrains	-8 000.00€
Article 2183-op. 51 Matériel informatique	+8 000.00

Vote à l'unanimité

Délibération n°14 – Signature de la convention territoriale globale avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Moselle :

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, adoptée en juillet 2018 par l'Etat et la CNAF prévoit la couverture de l'ensemble du territoire national par des Conventions Territoriales Globales (CTG) d'ici 2022 en privilégiant l'échelon intercommunal. Elles remplacent progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes ou les Syndicats Intercommunaux en matière de Petite Enfance et Jeunesse.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire du Sud Messin en lien avec les interventions communales en matière d'enfance - jeunesse. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles.

Dès 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **L'enfance et la jeunesse,**

→ Les communes jouent un rôle de coordination de ces politiques qui restent de leur compétence.

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de l'intercommunalité et de ses communes.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale dont le projet est joint en annexe.

Il est donc proposé au Conseil l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Conseil Municipal,

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales**,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du **Code de la Sécurité Sociale**,

VU le **Code de l'Action Sociale et des Familles**,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2022, afin de conserver les financements alloués par la CAF sur l'ensemble du territoire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante précitée et à signer tous documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Le point mis à l'ordre du jour concernait la création de la commission Fêtes et cérémonies, monsieur le Maire évoque un manque au niveau organisationnel et logistique. De ce fait, l'envoi du tableau des commissions est transmis à l'ensemble des élus pour ceux qui souhaite intégrer cette commission.

Délibération n°15 – Délibération maintenant le taux de la taxe d'aménagement sur la commune :

Après l'exposé de monsieur Jean-Noël MAILLARD, conseiller municipal de la commune, concernant la taxe d'aménagement,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-14 ;

Vu la délibération du 8 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal décide,

- De maintenir le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal de Cheminot.

Vote à l'unanimité

Délibération n°16 – Recensement 2023 / Nomination et rémunération des deux agents recenseurs :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agents recenseur à temps non complet pour assurer le recensement de la commune de Cheminot.

L'emploi est créé pour la période du 19/01/2023 au 18/02/2023.

La durée hebdomadaire moyenne de travail est fixée à 25 heures pour madame PAGE Fabienne sise 16 rue des Trois Chemins à Cheminot, et à 25 heures pour madame ZIMMERMANN Joëlle sise 10 rue du Lavoir à Cheminot.

Les rémunérations de mesdames PAGE Fabienne et ZIMMERMANN Joëlle s'élèveront à une rémunération brute 11.07€ (valeur du SMIC au 01.08.2022) par heure, soit un total de 108 heures pour la période concernée.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide la création de ces 2 emplois non permanents à temps non complet d'agents recenseur, représentant 25 heures de travail par semaine en moyenne pour mesdames PAGE et ZIMMERMANN, pour la période du 19 janvier au 18 février 2023.

A l'unanimité

Rapports des commissions :

Jean-Pierre TONDON présente le rapport RPQS. (Obligation de présentation du rapport RPQS lors du Conseil Municipal°

Ce jeudi 27 octobre 2022, la Trésorerie de la commune s'élevait à 130 176.18€. Le budget de fonctionnement a été réalisé à 67% à ce jour et à 30% au niveau de l'investissement. L'état de la dette est transmis aux élus.

Les rapporteurs des différentes commissions ont présenté l'activité des commissions suivantes :

- Scolaire : les chaises ont été réceptionnées, elles sont plus confortables, les tablettes sont arrivées aussi et seront bien opérationnelles, les enseignantes seront formées prochainement. Le projet jardin suit son cours. Explication de l'histoire de Cheminot par Jean-Pierre TONDON. Concernant le voyage scolaire, trop d'enfants de la classe de CE2 n'y participeront pas, la question se pose de savoir si le voyage sera maintenu ou pas sans la classe de CE2. Des soucis ont été rencontrés lors de l'inscription des enfants sur la plateforme du périscolaire. La fête de Saint Nicolas est organisée, la commande de bonbons pour les enfants a été validée. Une subvention exceptionnelle de 9 200€ a été attribuée à l'école dans le cadre de la DETR 2022.
- Environnement : la prochaine commission aura lieu le 9 novembre prochain.
- Travaux : la signalisation et la pose des panneaux rue du Moulin seront bientôt effectuées, les travaux autour du City Stade doivent démarrer début novembre, sommes dans l'attente du devis de la Messine pour la dépose ou la réparation des cheminées de l'ancienne école, une entreprise de toiture est venue constater les dégâts à l'église à la suite d'une fuite d'eau, un devis nous sera transmis.)
- Vie associative : Jean Pierre TONDON rappelle que le Conseil de Fabrique cherche des volontaires (Jean Pierre TONDON, Philippe ALEXANDRE et Christine LORRAIN décident d'en faire partie) Un rendez-vous sera prochainement pris avec divers commerçant pour les colis des anciens. Le budget 2022 Fêtes et Cérémonies était de 10 000€, il a été réalisé à hauteur de 3 988.61€.

Le courrier Moselis concernant l'augmentation des loyers n'a pas encore été réceptionné en mairie.

La séance est levée à 23h.

CM du 27/10/2022

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 ^{ème} adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	Excusée
KALIS	Lionel	4 ^{ème} adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint	
VINCENT	Maria	2 ^{ème} adjoint	